

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-124073-DE-1-1

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/147

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Lutte contre les discriminations. Appel à projets Mois des fiertés 2022. Adoption. Autorisation

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux promeut une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur de l'égalité, la lutte contre les discriminations et les LGBTphobies.

Dans la dynamique de la Marche des fiertés, organisée chaque année en juin par le milieu associatif bordelais, la Ville de Bordeaux entend amplifier son engagement par le lancement d'un nouvel appel à projet : le Mois des fiertés.

Le souhait, pour cette édition 2022, est de pérenniser les actions engagées sur le territoire, d'en initier de nouvelles et de valoriser la mobilisation associative à travers toute sa diversité : événements, actions de sensibilisation, activités pédagogiques en faveur d'une politique d'inclusion des publics LGBTQI+ et de l'histoire de la lutte pour les droits.

La Ville souhaite soutenir les associations présentant des projets sur cette thématique en leur apportant deux types d'aides : des conseils et appuis au montage de leur projet, ainsi qu'une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Les projets retenus figureront dans la programmation du Mois des fiertés qui se tiendra du 17 mai au 30 juin 2022.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'impact du projet,
- La faisabilité du projet,
- La pertinence du projet au regard de l'appel à projet.

Pour cette année, 25 projets ont été reçus.

Réuni le 30 mars 2022, un comité composé d'élu.e.s et de représentant.e.s de l'administration, auquel étaient invités les élu.e.s des groupes de la minorité, a reçu en jury l'ensemble des projets. Parmi eux, le jury a choisi de soutenir par une aide financière 8 projets.

L'attribution des subventions, pour un montant total de 10 000 €, est répartie comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Nature du projet	Montant attribué
Groupe Apache	Sola Gratia	Pièce de théâtre	1600 €
La Casa de Las Maryposas	La Coeurmesse	Manifestation culturelle	1000 €
La Foudre prend racine	Les Fiertés de la foudre	Tables-rondes/ conférence gesticulée/ ateliers	1400 €
Le Girofard	Lips & Love #4	Spectacle	2000 €
Le Grand Incendie	Ô Lanterne !	Déambulation théâtrale	1000 €
Les Culottées	Archives et mémoires lesbiennes	Table-ronde	1500 €
Maison éclore	Lectures Drag	Lectures	1200 €
SOS homophobie	Concert de Baptiste Sans	Concert	300 €
TOTAL			10 000 €

En complément de certaines subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de ces structures. A titre d'information, pour l'année 2020, certains organismes précités ont bénéficiés d'aides en nature de la ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

- 66 € pour l'association Le Girofard
- 17 € pour l'association Le Grand Incendie

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2022, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2022 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au budget de l'année 2022 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 65748 – Fonction 420 services communs.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Signer tous documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Olivier ESCOTS